

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/43be27be-5fac-4ae3-b93e-e6b51497cbdc>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Kandolo Mundeke Medard](#)

Date de soutenance : 14-04-2023

Directeur(s) de thèse : [Perroud Thomas](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Accès à la justice, Accès au droit, République démocratique du Congo, Acculturation, Arbre à palabre, Colonisation, Droit traditionnel, Justice transitionnelle, Procès équitable, Normes juridiques, Pluralisme juridique, Système juridique

**Mots-clés** :

- Accès à la justice - République démocratique du Congo
- Droit coutumier - République démocratique du Congo
- Pluralisme juridique - République démocratique du Congo
- Procès équitable - République démocratique du Congo
- Justice transitionnelle - République démocratique du Congo
- Palabre - République démocratique du Congo


**Résumé** : L'étude aborde l'accès à la justice comme un droit fondamental, en prenant pour référence la République démocratique du Congo (RDC). Depuis son accession à l'indépendance, la RDC est confrontée à une spirale de problèmes structurels et conjoncturels qui entrave le fonctionnement du service public de la justice et remet en cause les fondements de ce pays en tant qu'« État ». Avoir accès à la justice s'analyse comme un privilège pour la majeure partie de la population qui crie à l'arbitraire. Les entraves se ramènent à l'ignorance des textes de lois, à l'absence d'une justice de proximité, au manque d'indépendance du juge, ainsi qu'à la faible protection des victimes et témoins devant les instances judiciaires. D'où la méfiance de la population envers l'institution judiciaire et en contrepartie le recours aux pratiques sociales de règlement des différends. Devant cette évidence, résorber le clivage entre la loi et le vécu quotidien de la population est un réel défi. La crise de l'État et de l'institution judiciaire persistante exige l'instauration d'une justice de proximité à la portée de la population sans mettre en disgrâce le recours aux modes alternatifs. Cette étude préconise la refondation d'un système juridique adapté et ancré aux réalités sociétales. Seul, en effet, un système empreint de pluralisme juridique, passant par un accommodement entre tradition et modernité, formel et informel, justice étatique et transitionnelle pourrait relever le défi de garantir l'accès à la justice, en assurant réparation aux victimes et en sauvegardant le dialogue auteur-victime à travers l'arbre à palabre, trait identitaire du droit traditionnel africain.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :   
Identifiant : 2023ASSA0005  
Type de ressource : Thèse

